

## MODALITÉS ADMINISTRATIVES

### SECTEUR AQUATIQUE – Adultes

#### IMPORTANT – CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Qui accepte-t-on au Centre aquatique ?

Ce sont les résidents de Beaufré, Saint-Joachim et de Sainte-Anne-de-Beaufré, ainsi que :

- Propriétaires d'entreprises dans l'une des 3 villes
- Policiers de la SQ
- Grands-parents résidents avec leurs petits-enfants non résidents
- Petits-enfants résidents avec leurs grands-parents non résidents
- Travailleurs d'un autre pays qui est présentement sous contrat de travail résident dans l'une des 3 villes
- Propriétaires d'une résidence secondaire (incluant conjoint(e) et enfants s'ils demeurent à la même résidence principale).
- Association Bénévole Côte-de-Beaufré (avec une réservation, pour leur clientèle de personne à mobilité réduite et/ou perte d'autonomie et/ou vivant une situation d'exclusion sociale, et ce même si celle-ci provient de villes qui n'ont pas signé d'entente)
- Écoles primaires des 3 villes (avec une réservation)
- École secondaire Mont-Sainte-Anne (avec une réservation)
- Centre d'éducation aux adultes (avec une réservation)
- CPE La Peluche dont l'installation est sur le territoire de Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré et Saint-Joachim (avec une réservation)

#### DÉFINITIONS

- **Résident** : Personne physique ayant sa résidence principale ou propriétaire non domicilié qui reçoivent un compte de taxes municipales à Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré ou Saint-Joachim. Sont aussi considérés comme résidents les enfants des propriétaires de résidence principale ou non domiciliée. Les propriétaires d'entreprise qui reçoivent un compte de taxes municipales soit de; Beaufré, Sainte-Anne de Beaufré ou Saint-Joachim sont également admis comme résident. Si le conjoint(e) du propriétaire de la résidence secondaire demeure à la même

adresse de résidence principale ainsi que les enfants, ils ont accès au Centre aquatique.

- **Famille:** Ensemble constitué par le(s) parent(s) et leur(s) enfant(s) ayant un même lieu de résidence principale.

## **BONNET DE BAIN**

Le bonnet de bain est obligatoire pour tous les participants dans tous les bassins du Centre aquatique.

## **ABSENCE**

Un cours ne peut être repris lors d'une autre plage horaire et aucun accommodement ne peut être fait directement avec le moniteur.

## **ANNULATION ET REPRISE DE COURS**

Pour des raisons hors de notre contrôle, comme; bris mécanique, ventilation, chloration, tempête de neige, mauvaise qualité ou température de l'eau, etc., il se pourrait que nous ayons à annuler une activité à laquelle vous êtes inscrit.

La reprise de l'activité se fait si possible à la fin de la session, selon le même horaire.

## **INTERRUPTION DES COURS**

Il arrive parfois des situations où nous sommes dans l'obligation de fermer la piscine, et cela peut arriver durant le déroulement d'une activité. Prise de décision :

- Si plus de 50% du temps d'enseignement du cours a été donné, il n'y aura pas de reprise de cours à la fin de la session;
- Si moins de 50% du temps d'enseignement du cours a été donné, le cours sera entièrement repris à la fin de la session au même horaire, lorsque la situation le permettra.

## **ACCÈS À L'ENCEINTE DE LA PISCINE**

Pour des raisons de sécurité et de respect pour les autres usagers occupant la piscine, nous demandons aux clients d'attendre dans la zone des Plexiglas, et ce jusqu'au début de leur activité.

Le Centre aquatique Entre fleuve et montagnes se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un(e) client(e) si sa condition physique ou psychologique peut entraîner des risques pour sa propre sécurité ou celle des autres.

## **TRANSFERT DE GROUPE**

Pour toute demande de transfert de groupe, veuillez communiquer avec nous au 418-827-8902 poste 201.

N. B. Aucun transfert ne sera fait après la troisième semaine de cours.

## **PERSONNEL AQUATIQUE**

Les membres de notre personnel peuvent enseigner des cours différents d'une session à l'autre pour diverses raisons. Durant la période d'inscription, nous ne pouvons garantir et/ou divulguer leurs noms.

## **VESTIAIRE FAMILIAL**

Le vestiaire du Centre aquatique est familial, tous les genres y sont admis. Il est obligatoire d'utiliser les cabines pour vous changer et de respecter l'intimité des autres usagers. Les enfants de 8 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte de 16 ans et +.

## **CHAUSSURES ET POUSETTES**

Par mesure d'hygiène, aucune chaussure provenant de l'extérieur (bottes, souliers, sandales, etc.) n'est tolérée dans les vestiaires. Veuillez les laisser dans les étagères avant les tourniquets. Soyez prudents : lorsque le plancher des vestiaires est mouillé, il peut être très glissant. Pour la même raison, les poussettes sont interdites dans les vestiaires et sur le bord de la piscine. Les poussettes peuvent être laissées dans l'air d'observation.

## **CELLULAIRES ET PRISE DE PHOTOS**

Il est interdit de prendre des photos dans les vestiaires et sur le bord de la piscine. L'utilisation du cellulaire est interdite dans l'enceinte du Centre aquatique.

## **NOURRITURE ET BOISSON**

Aucune nourriture ou boisson (autre que de l'eau dans une bouteille de plastique) n'est autorisée dans l'enceinte de la piscine ni dans les vestiaires.

## **FÊTES ET JOURS FÉRIÉS**

Toutes les activités sont maintenues lors des fêtes suivantes : Saint-Valentin, Vendredi saint, fin de semaine de Pâques, lundi de Pâques, fête des Mères, Saint-Jean-Baptiste, fête du Canada, fête des Pères, Halloween, fête des Patriotes, fête du Travail et Action de grâce.

## **OBJETS PERDUS**

Les objets perdus sont remisés sur une table dans l'aire d'observation. À la fin de la session, les objets non réclamés seront envoyés à un organisme de don.

**EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE COLLABORATION !**